



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de coordination des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE**

Le préfet de la Somme donne acte à la SASU Ferme éolienne Le Cornouiller, dont le siège social est sis 233 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS, de sa déclaration du 9 novembre 2023 concernant une demande de modification d'un parc éolien comprenant six éoliennes et un poste de livraison, situé à SENTELIE.

La modification concerne le déplacement du poste de livraison (PL2) dont les coordonnées sont modifiées comme suit :

PL2	Commune	Lieu-dit	Références cadastrales	Lambert RGF	
				X	Y
Ancien emplacement	Sentelie (80)	Chemin de Dargies	ZE 22	628869	6958266
Nouvel emplacement	Dargies (60)	Chemin de Dargies	ZI 7	626307	6957099

ainsi que l'ajustement du tracé du raccordement électrique du parc éolien lié à ce déplacement.

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Le présent donner acte pourra être opposé à la société Ferme éolienne Le Cornouiller lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Amiens, le **29 JAN. 2024**

Pour le préfet et par délégation,
le chef de service

Gaëtan COUPLET

51 rue de la République
CS 42001
80020 AMIENS CEDEX 9

Tél : 03 22 97 81 14 / 03 22 97 81 80 / 03 22 97 80 80 (standard)

Mél à ces adresses : anne.mareschal@somme.gouv.fr et elodie.leveau@somme.gouv.fr et pref-environnement@somme.gouv.fr